

CONVENTION DE PARTENARIAT PLURI-ANNUELLE 2023-2026

Soutien territorial à l'Économie Sociale et Solidaire sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Entre :

La **Communauté d'Agglomération du Niortais**, 140 rue des Equarts CS 28770, 79027 NIORT Cedex, représentée par la Déléguée du Président, Lucy MOREAU, ci-après désignée CAN,

ET

La **Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Nouvelle Aquitaine**, n° de SIRET 828 023 341 00021, représentée par Mr Stéphane MONTUZET, Président, dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil d'Administration de la CRESS en date du 6 septembre 2019 et conformément aux articles 12 et 13 des statuts en date du 17 février 2017, ci-après dénommée la CRESS, dont le siège social est sis 90 rue Malbec 33000 BORDEAUX et dont le siège administratif est sis 12 rue de la réforme 87000 LIMOGES.

ci-après désignée la CRESS,

ET

France Active Nouvelle-Aquitaine, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège social est 90 rue Malbec à Bordeaux, représentée par Jérémy BREMAUD, Président de l'association. ci-après désignée FANA,

ET

L'association « Action pour le Développement Economique par la Finance Participative », n° SIRET : 802 416 990 000 33 - porteuse du dispositif de financement participatif <https://jadopteurprojet.com>, dont le siège est sis 37, rue Carnot – 86000 POITIERS, représentée par **Monsieur Thibault CUENOUD, Président.**

ci-après désignée ADEFIP,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, notamment ses articles 1, 6, 7, 8, 9, 13, 15 et 16,

Vu le règlement d'intervention d'Économie Sociale et Solidaire et d'Innovation Sociale adopté par le Conseil Régional le 13 février 2017,

Vu la délibération relative au schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation adopté par le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine le 19 décembre 2016.

PREAMBULE

L'ESS est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine. Chacune à leur manière, les structures de l'ESS œuvrent à construire un modèle de développement qui concilie intérêt collectif et activité économique en plaçant l'utilité au centre de leurs actions. Ainsi, au sens **de la loi du 31 juillet 2014**, les coopératives, les mutuelles, les associations, les entreprises sociales et les fondations constituent des acteurs et actrices économiques de premier plan pour remettre l'humain au cœur de l'économie.

La **Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire** regroupe 270 structures adhérentes en Nouvelle-Aquitaine issues des différentes familles de l'ESS : associations, coopératives, mutuelles, fondations, sociétés commerciales et syndicats d'employeurs de l'ESS. Elle s'appuie sur un conseil d'administration composé de 45 administrateurs et administratrices représentant la diversité des familles et des secteurs d'activité de l'ESS, ainsi que sur un large réseau d'adhérent-e-s, de partenaires et d'acteurs-trices de l'ESS. Basés à Bordeaux, Limoges et Poitiers, les 17 salarié-e-s de la CRESS interviennent régulièrement sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine, pour porter les actions de la CRESS en partenariat avec les collectivités et acteurs des territoires.

Pionnier de la finance solidaire, le **réseau France Active** est un réseau national au service des entrepreneurs depuis plus de 30 ans. Il accompagne près de 40 000 entrepreneurs chaque année et mobilise environ 500 millions d'euros pour la création et le développement des entreprises. Bien plus qu'un réseau, France Active est un véritable mouvement d'entrepreneurs engagés dont l'ambition est de bâtir une société plus solidaire.

Le réseau France Active, c'est :

- Une association nationale qui coordonne l'activité et pilote 3 structures financières,
- 35 Associations territoriales réparties sur tout le territoire, au plus proche des enjeux économiques et sociaux.

Créée en 2016 par France Active Poitou-Charentes, France Active Aquitaine et France Active Limousin, pour coordonner les actions de ces 3 structures sur le nouveau périmètre régional, l'association **France Active Nouvelle Aquitaine** bénéficie depuis cette date du soutien et de la reconnaissance de ces différents partenaires, qui sont membres de son Conseil d'Administration et dotent les outils d'accompagnement et financiers mobilisés, au service des créateurs-trices d'entreprise et des entreprises Solidaires.

En qualité **d'Association Territoriale du réseau, France Active Nouvelle Aquitaine** a développé une expertise reconnue par nos partenaires locaux dans l'analyse :

- des projets de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), et participe à ce titre à un certain nombre de commissions, dont le CDIAE pour les structures d'insertion par l'Activité économique,

- des projets de création /reprise d'entreprise pour lesquels elle a intégré les groupements départementaux mis en place dans le cadre du dispositif Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine.

En qualité d'animateur du **Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)** depuis sa mise en place en 2003, **France Active Nouvelle Aquitaine** a développé des partenariats avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales du département, la CRESS et les réseaux associatifs afin de pouvoir répondre collectivement aux demandes d'accompagnement exprimées par les structures de l'ESS, et a été reconduite par l'Etat, la Banque des Territoires et le Conseil Régional pour animer le dispositif DLA sur le département des Deux-Sèvres pour la période 2023-2025.

Ce dispositif permet de proposer un plan d'accompagnement adapté aux problématiques des structures d'utilité sociale après production d'un diagnostic partagé.

En qualité d'acteur de son territoire, **France Active Nouvelle Aquitaine**, après avoir identifié avec ses différents partenaires un besoin non couvert, propose depuis 2020, en partenariat avec ATIS, incubateur de l'Innovation Sociale de Gironde, plusieurs dispositifs dédiés à **l'émergence de nouveaux projets en ESS dont le dispositif POP**.

Créée en 2014 par les acteurs régionaux du financement solidaire (Les CIGALES, France Active Poitou-Charentes, l'ADIE, l'URSCOP, le Crédit Mutuel, la CRESS) à l'occasion du Forum national de l'ESS à Niort, **l'Association ADEFIP** a développé une plateforme de financement participatif régionale **jadopteunprojet.com**.

Désormais, dédiée aux projets de la Nouvelle Aquitaine, ce sont une centaine de projets qui sont accompagnés chaque année pour la mise en œuvre de leur campagne de financement participatif.

Ce qui différencie j'adopte un projet des autres plateformes, c'est tout d'abord son statut associatif mais surtout le sourcing des projets qui y sont présentés. En effet, les projets éligibles sur la plateforme sont prescrits par différents partenaires de l'accompagnement à la création et au développement des entreprises, qu'elles soient dans le champ de l'ESS ou non. Ainsi, ces structures de l'accompagnement permettent aux créateurs d'entreprise de travailler en amont tous les aspects du projet (administratif, juridique, financier). C'est donc un réel gage de qualité, de maîtrise des risques, et de suivi financier qui est alors donné aux citoyens contributeurs.

En 2020, la plateforme est devenue labellisatrice de projets « Financement participatif – Croissance verte » avec pour premier projet labellisé, un projet Niortais « Créateur de forêt »

Les entreprises de l'ESS offrent des biens et des services à destination du plus grand nombre sans discrimination. Loin d'être une économie de la marge, l'ESS est un acteur économique de poids, moteur pour l'emploi, et non délocalisable. L'ESS représente 12% du total des salarié·e-s en Nouvelle-Aquitaine, avec plus de 223 000 salarié·e-s réparti·e-s dans 22 576 établissements.

Au sein de la CAN, on retrouve **plus de 545 structures qui emploient plus de 12 300 salarié·e·s**, mais également près de 29 000 bénévoles.

L'ESS contribue donc à la fois à l'attractivité, au développement économique du territoire et à la cohésion sociale, tel que constaté lors d'un diagnostic de territoire de l'ESS, réalisé en 2021 par la CRESS et la CAN. Forte de ces constats, la CAN souhaite amplifier, valoriser cette dynamique dans la mise en œuvre, sur la période 2023-2026, d'un plan d'actions « écosystème ESS et Innovation Sociale » dont les objectifs sont :

1. Développer et promouvoir l'entrepreneuriat ESS
2. Apporter des réponses concrètes aux défis du territoire en soutenant l'innovation sociale
3. Tendre vers un territoire de référence, responsable et durable

Pour mener à bien ce plan d'actions ambitieux, la CAN, la CRESS, FANA et ADEFIP souhaitent formaliser un partenariat relatif à la mise en œuvre du plan d'actions « écosystème ESS & Innovation Sociale » 2023-2026.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les conditions et modalités selon lesquelles la CRESS, FANA et ADEFIP interviennent pour accompagner la Communauté d'Agglomération du Niortais dans le déploiement de son plan d'actions « écosystème ESS & Innovation Sociale ».

La présente convention est fixée pour la période 2023-2026.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Axe stratégique A : Développer et promouvoir l'entrepreneuriat social et solidaire

Axe opérationnel A.1 : : formaliser un programme de sensibilisation, d'acculturation et de formation de tous les publics à l'ESS

Eléments de définition : Renforcer la connaissance de l'ESS à différentes échelles du territoire pour porter son déploiement et ses valeurs, Identifier les structures ou personnes relais par public cible, Porter les valeurs de l'ESS en organisant des événements, des témoignages et des rencontres multi-cibles sur des thèmes précis (insertion, réemploi, tiers-lieu..), Organiser des visites immersives de structures de l'ESS et de l'insertion avec des acteurs de l'accompagnement et d'autres acteurs type collectivités, entreprises et grand public

- Engagement CRESS :
 - Mener un temps de sensibilisation des élu.es et technicien.nes, incluant la présentation du diagnostic et du plan d'actions « écosystème ESS & Innovation Sociale »

- Engagement FANA :
 - Appui à la détection des besoins de montée en compétence des structures ESS via nos supports métiers (Financement, DLA, incubateurs ...) et appui aux structures ESS dans la recherche de partenariats privées
 - Sensibilisation à l'entrepreneuriat engagé et d'utilité sociale en direction des jeunes et/ou demandeurs d'emplois avec les autres acteurs de l'accompagnement du territoire (Mission Locale, ADIE, BGE ...).

Axe opérationnel A.2 : Consolider et étoffer l'offre d'accompagnement et de formation des structures de l'ESS

Eléments de définition : Donner plus de visibilité à l'offre des acteurs de l'accompagnement de projets sociaux, solidaires et environnementaux, Identifier les lieux totem ESS dans une logique de parcours: de l'incubation au développement des projets à impact au regard d'une stratégie multi sites, lieux démonstrateurs et amplificateurs ESS sur le territoire, Aider les structures ESS à monter en compétences, se développer et changer d'échelle par la constitution d'un réseau d'acteurs du territoire porteur d'un accélérateur de projets à impact social et/ou environnemental

- Engagement CRESS :
 - Réalisation de 2 RICLESS (Rencontre d'Informations Collective Locale de l'ESS)
 - Réalisation de 2 ESSPRESSO
 - Travailler à l'essaimage d'une Gare à Idées 79, en temps qu'écosystème d'accompagnement ESS du territoire.
- Engagement FANA :
 - Participation aux temps d'échanges et appui à la mobilisation de l'écosystème ESS du territoire
- Engagement ADEFIP :
 - Participation aux temps d'échanges et appui à la mobilisation de l'écosystème ESS du territoire

Axe opérationnel A.3 : diffuser à toutes les échelles les valeurs de l'ESS, créer des outils de communication et de valorisation des projets relevant de l'ESS

Eléments de définition : Valoriser et mettre en lumière les activités et les actions portées par l'écosystème ESS en capitalisant sur la nouvelle identité visuelle #NIORTESS, Renforcer la place des acteurs ESS dans les évènements et manifestations du territoire, Initier avec les acteurs une réflexion autour de la création d'un évènement territorial bisannuel en alternance du forum ESS sur les thématiques d'utilité sociale et environnementale et de coopérations, Capitaliser sur le forum national ESS pour diffuser les valeurs de l'ESS à l'échelle territoriale au travers d'évènements concomitants

- Engagement CRESS :
 - Utilisation de l'identité #NIORTESS
- Engagement FANA :
 - Mise en place de « Serious-Game » : ateliers de sensibilisation à l'entrepreneuriat.
 - Mise en place d'ateliers Workshop collectifs, des webinaires et un accompagnement individuel pour challenger l'entrepreneur sur son plan de financement
 - Utilisation de l'identité #NIORTESS

- Engagement ADEFIP :
 - Mise en place d'ateliers de sensibilisation au financement participatif en collaboration avec les acteurs locaux (Maison des associations, DLA...) et organisation d'événements collectifs pour accompagner les porteurs de projets à bâtir leur campagne de financement participatif et la stratégie de communication à mettre en place pour cela.
 - Utilisation de l'identité #NIORTESS
 - Valorisation du **sous-site Niort Agglo sur la plateforme** : <https://aggloniort.jadopteunprojet.com/>

Axe stratégique B – Apporter des réponses concrètes aux défis du territoire en soutenant l'innovation sociale et environnementale

Axe opérationnel B.1 : Identifier, expérimenter, développer de nouveaux modèles afin de répondre de manière pertinente aux besoins de TOUS

Eléments de définition : Participer à renforcer l'équilibre et la cohésion territoriale en apportant une ingénierie dédiée à l'émergence et l'aboutissement des projets structurants des communes et QPV de l'agglo (diagnostic, détection, conception, identification et accompagnement à la création), Détecter les pépites, les bonnes pratiques, les initiatives réalisées sur d'autres territoires, pouvant apporter une réponse aux enjeux et participer à leur essaimage en mobilisant l'écosystème et les acteurs de l'accompagnement ESS, identifier les sites mobilisables et étudier l'opportunité de réaliser des projets d'urbanisme transitoire, vecteurs d'innovations et d'expérimentations (PRU, ZAN, friches..), Dénicher les talents, motiver des vocations, constituer un vivier de porteurs de projet en développant les formations diplômantes ESS et écoles de la transition

- Engagement CRESS :
 - Appui au repérage des initiatives de détection
- Engagement FANA :
 - Appui à la définition d'un dispositif de type "création inversée" permettant la détection des besoins sociétaux, la conception des réponses innovantes et accompagnement des porteurs de projets, type "Fabrique à initiatives" (partenariat ATIS spécifique à définir)

Axe opérationnel B.2 : L'innovation sociale au bénéfice du territoire et qui s'incarne dans les services, les modèles économiques, juridiques et organisationnels

Eléments de définition : Renforcer les synergies entre l'écosystème de l'innovation, les acteurs de l'accompagnement de projets innovants et l'écosystème ESS afin de favoriser l'élargissement et l'hybridation de leurs dispositifs aux projets d'utilité sociale et environnementale, Animer un comité de partenaires solidaires en capacité d'apporter un soutien aux projets à impacts par l'actionnement de différents leviers (foncière, fonds de dotation, financements, logistique, mécénat, mentorat, pair à pair..), Récompenser les projets en émergence qui apportent des solutions innovantes en lien avec les transitions écologiques, sociales et environnementales, stimuler l'émergence de projets porteurs d'innovation

- Engagement FANA :
 - Organiser et favoriser l'accès sur le territoire aux dispositifs de pré-incubation **POP Depart** (de « l'idée au projet d'utilité sociale ») et d'incubation **POP Incub** (« du

projet à la création de l'entreprise d'utilité sociale ») aux porteurs de projets d'utilité sociale de la CAN.

- Accompagner des structures d'utilité sociale de la CAN via des ingénieries individuelles ou collectives en mobilisant le DLA
- Apporter le savoir-faire et les outils financiers FANA autour de projets identifiés comme stratégiques par la Communauté d'Agglomération du Niortais, notamment autour de cibles prioritaires dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire,
- Accompagner les projets de création/reprise d'activités sur le territoire en mettant à disposition le triptyque de son offre de service (accompagnement, financement, connexion) afin d'accompagner dans toutes les phases de vie les dynamiques entrepreneuriales, développer ses actions et promouvoir les projets issus du territoire.

Axe opérationnel B.3 : Faire reconnaître la contribution des acteurs de l'ESS au développement économique territorial

Éléments de définition : Collecter des données économiques et sociales et environnementales des entreprises ESS et responsables, Créer l'observatoire de l'ESS et de la vie associative en lien avec les communes, Engager la réflexion sur un portail d'informations et de ressources dédié #NIORTESS

- Engagement CRESS :
 - Mise à disposition de données clés de l'ESS
 - Contributions dans le cadre de la création d'un observatoire territorial de l'ESS local
- Engagement FANA :
 - Contributions dans le cadre de la création d'un observatoire territorial de l'ESS local
- Engagement ADEFIP :
 - Contributions dans le cadre de la création d'un observatoire territorial de l'ESS local

Axe stratégique C - Tendre vers un territoire de référence, responsable et durable

Axe opérationnel C.1 : impliquer l'ensemble des ressources pour essaimer et faire émerger des solutions permettant d'encourager et d'accompagner TOUTES les entreprises, vers un développement responsable

Éléments de définition : Accompagner les directions et les élus dans la réflexion et l'intégration d'actions pour développer l'économie de proximité locale et responsable dans leurs feuilles de route (PAT, NIORT DURABLE 2030, PCAET, SPASER, CVU, MOBILITES...), Participer au développement d'un réseau d'entreprises sociales et responsables en capacité de fédérer et tirer vers l'excellence tout le territoire, Expérimenter des espaces pilotes pour sensibiliser le grand public et les professionnels aux changements de pratiques et aux transitions durables

- Engagement FANA :
 - Participer à la détection de projets engagés innovants et mobilisation des communautés des différents supports métiers pour le soutien de l'innovation sociale et territoriale des projets ESS (communauté "Emergence" ; communauté "POP" ; communauté des "Entrepreneurs engagés ...")
 - Sensibiliser l'écosystème associations et entreprises aux leviers financiers de la finance solidaire par l'accueil et l'animation de temps collectifs dédiés et un appui individualisé aux porteurs de projets
- Engagement ADEFIP :
 - Réflexion sur la pertinence de la mise en œuvre d'une politique d'abondement des campagnes de financement participatif issues de projets niortais ESS, par la CAN.

- Communication sur le dispositif d'abondement de la Région, via la plateforme jadopteunprojet auprès des projets ESS de la CAN.

Axe opérationnel C.2 : favoriser les dynamiques de coopération économique territoriale

Eléments de définition : Soutenir les démarches collectives dans les territoires, pôles de coopération, groupements, coopératives d'activité et d'emploi, coopératives de moyens, sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), Soutenir l'émergence et la structuration de filières responsables et durables associant producteurs, transformateurs, consommateurs et financeurs, Accompagner les entreprises à travailler en réseau pour organiser leur développement dans une logique intégrée (propriété collective, mutualisation, communication partagée, réponses en groupement...)

- Engagement CRESS :
 - Appui au repérage des initiatives de détection

Axe opérationnel C.3 : mettre en visibilité les initiatives remarquables réalisées sur le territoire

Eléments de définition : Récompenser les initiatives d'intérêt collectif dans les phases d'expérimentation, de démarrage ou de nouveau développement, qui répondent concrètement aux enjeux de la transition énergétique, écologique et sociale, Organiser et soutenir la mise en avant et en lumière des actions et initiatives favorisant la conscientisation et le passage à l'action des citoyens

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

La collectivité s'engage à :

- Coordonner l'ensemble de la démarche de la collectivité sur le territoire en collaboration avec la CRESS, FANA et ADEFIP
- Participer à l'organisation des différentes réunions, notamment le COFIL et les réunions techniques ou des structures, en lien avec la CRESS, FANA et ADEFIP
- Mettre à disposition la logistique nécessaire au bon déroulement des actions citées dans le cadre de l'article 2 (ex : mise à disposition de salles, de matériels informatiques ...),
- Mettre à disposition les bases de données et documents nécessaires,
- Assurer la liaison avec la CRESS, FANA, ADEFIP et les structures du territoire,
- Promouvoir les actions citées dans l'article 2, ainsi que ses résultats auprès des réseaux professionnels et des acteurs et actrices du territoire
- Soutenir les coûts de fonctionnement liés au développement de actions des partenaires à l'échelle régionale afin de développer l'accompagnement et les financements pour les structures de l'ESS ;
- et pour une participation aux coûts de fonctionnement et d'ingénierie des partenaires, dont la plateforme jadopteunprojet.com

ARTICLE 4 – DUREE & MODIFICATIONS

Pour accompagner de manière structurelle la collectivité dans le déploiement de son plan d'actions, la présente convention est établie pour la période allant de janvier 2023 à décembre 2026. Chaque

année et d'un commun accord entre les parties, les engagements réciproques feront l'objet d'un avenant, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES

En référence aux objectifs mentionnés en préambule et aux missions décrites à l'article 2, la CAN rétribuera pour 2023, en contrepartie des missions réalisées :

- A la CRESS, une somme évaluée à 6 500€
- A FANA, une somme évaluée à 18 500€
- A ADEFIP, une somme évaluée à 5 000€

Le versement des montants indiqués est effectué en deux virements administratifs.

Un 1er versement de 50% à titre d'avance, à la signature de la convention en 2023 soit :

- A la CRESS, une somme de 3 250€
- A FANA, une somme de 9 250€
- A ADEFIP, une somme de 2 500€

Un 2nd versement de 50% à titre de solde, sur présentation d'une lettre de demande accompagnée, du rapport provisoire d'activités, et du compte-rendu provisoire financier des actions entreprises avant le 15 novembre 2023 soit :

- A la CRESS, une somme de 3 250€
- A FANA, une somme de 9 250€
- A ADEFIP, une somme de 2 500€

Le budget réalisé définitif de l'opération, visé par le président ou le trésorier de la CRESS, de FANA et ADEFIP et le rapport d'activités détaillé et chiffré, seront fournis au plus tard 6 mois après la fin de l'exercice.

Niort Agglo valorisera dans son budget, le cas échéant : la mise à disposition de salles, de matériel informatique et de données.

Le budget n'inclut pas les frais d'impression et de réception.

ARTICLE 6 – Droits applicables

« Aide allouée sur la base du régime d'aides exempté n° SA.59106, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020».

L'intervention au titre de la présente convention est conforme aux règles européennes relatives aux aides d'état et au code général de Collectivités Territoriales.

ARTICLE 7 – LITIGES

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher, avant tout recours contentieux, une solution à l'amiable. A défaut, elles saisiront le tribunal territorialement compétent.

ARTICLE 8 – AVENANTS

La présente convention pourra être modifiée par avenant signé par les parties.

Fait à Niort en 4 exemplaires originaux le

Lé Déléguée du Président de la Communauté
d'Agglomération du Niortais

Le Président de la CRESS Nouvelle-Aquitaine,

Lucy MOREAU

Stéphane MONTUZET

Le président de FANA

Le Président de ADEFIP

Jérémy BREMAUD

Thibault CUENOUD